

Annexe :

A. Evolution des émissions de dioxines en France, avec comparaison entre la combustion résidentielle du bois et la combustion des déchets ménagers (OM)

(1 gramme = 10⁹ nanogrammes = 10¹² picogrammes = 10¹⁵ fentogrammes)

	BOIS		UIOM	
	1995	2001	1995	2001
Emissions de dioxines (en grammes I-TEQ) (R1)	90 (4 ^{ème} source)	92 (2 ^{ème} source)	1090 (1 ^{ère} source)	255 (1 ^{ère} source)
Emissions de dioxines (en grammes I-TEQ) - Unités UIOM ≥ 6 t/ h			820	145
- Unités UIOM < 6 t/ h			265	110
Réglementation (R3)	Pas de réglementation.		(R2)	
Procédés thermiques (hors combustion)			Au niveau de 1 picogramme /m ³	

(R1) : Emissions de dioxines des 10 principales sources industrielles (actualisé 2006).
D'après le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable qui cite le CITEPA (Centre Interprofessionnel d'Etudes de la Pollution Atmosphérique).

(R2) : - **en 1995** : la réglementation en France était celle de l'arrêté du 25-01-1991, avec un « seuil indirect » qui se situerait à **1 nanogramme /m³** de fumées pour les dioxines.
- **en 2001** : la réglementation européenne, qui prend enfin en compte les dioxines, n'était appliquée en France que pour les *nouvelles installations* (au 28-12-2000), observant le seuil de ≤ **100 picogrammes /m³** de fumées pour les dioxines.

(R3) : le MEDD affirme qu'il n'y a plus d'incinérateur non conforme en France depuis 2006.

B. Comparaison bois « résidentiel » / OM sans traitement des fumées

	BOIS	OM
Cendres (% en poids)	< 0,5	30
PCI (pouvoir calorifique) en thermies / tonne	3600 (à 20% d'humidité relative)	2000 / 3000
Volume des fumées par tonne en m ³ / tonne	7000	5000
Emission de dioxines ^(R4) en pg I-TEQ / m ³	429	1000
En ng I-TEQ / tonne	3000	5000

(R4) : le volume de bois « résidentiel » (l'essentiel de la combustion totale du bois, et le seul qui serait sans traitement des fumées) est estimé par l'industrie du bois entre 24 et 34 millions de tonnes. J'ai pris en compte pour ce calcul : 30 millions de tonnes de bois ; 7000 m³ de fumées /tonne, et les 90 g I-TEQ de dioxines du CITEPA (tableau A).